

# CONSEIL MUNICIPAL D'ESPARTIGNAC

## PROCES VERBAL SEANCE DU 08 FEVRIER 2024 A 20 HEURES 30

**L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Espartignac sur la convocation qui lui a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.**

**Nombre de membre en exercice : 9**

**6 Présents : MM FAUGERAS, DEMICHEL, LACROZE , TRASSOUDAINE , ALLANIC et DUVAUCHELLE**

**Mme BARREIROS, secrétaire de Mairie.**

**1 Absent représenté : Mme FROMENTOUX , procuration donnée à M. FAUGERAS**

**2 Absents : M.JUGE et Mme BESSE**

**Secrétaire de séance : M. DEMICHEL**

M. TRASSOUDAINE donne lecture du procès-verbal de la séance du 09 Janvier 2024.  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.**

**► Délibération n° 105 : Marché construction MAM, modification attribution lot 4 couverture et modification montant lot 3 charpente**

**Annule et remplace la délibération n° 99 du 09 janvier 2024**

M. Le Maire présente à l'assemblée les offres analysées par l'architecte Maître SALAMAGNE , son co-traitant BET DELOMENIE et l'assistant au Maître d'Ouvrage Corrèze Ingénierie pour les lots 1 à 10 de construction de la M.A.M.

<u>Lot 1 Terrassement VRD Clôtures</u>	Ets LASCAUX	38 991.82 € HT
<u>Lot 2 Gros-Œuvre</u>	FAUCHER	64 541.90 € HT
<u>Lot 3 Charpente bois- Bardage</u>	TRADIWOOD	16 042.43 € HT
<u>Lot 4 Couverture tuiles</u>	TRADIWOOD	15 903.18 € HT
<u>Lot 5 Menuiseries ext. Aluminium Serrurerie</u>	CHEZE Christian	25 727.80 € HT
<u>Lot 6 Menuiseries intérieures bois</u>	GOURSAT et Fils	18 164.36 € HT
<u>Lot 7 Plâtrerie Faux plafonds Peintures</u>	PEREIRA	20 698.01 € HT
<u>Lot 8 Revêtements de sols Faïences</u>	PLASTISOL	13 192.12 € HT
	+ OPTION sol préau 7567.50 €	= 20 759.62 € HT
<u>Lot 9 Electricité</u>	DEGOIS ELECTRICITE	16 352.60 € HT
<u>Lot 10 Rafraîchissement Ventilation Sanitaires</u>	J.J.S.S.	31 848.24 € HT
		<b><u>TOTAL : 269 029.96 € HT</u></b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les ordres de service avec les entreprises citées ci-dessus. Les sommes seront inscrites au budget 2024. La fin de chantier sera demandée pour septembre 2024.**

► **Délibération n° 106 : Paiement factures D. POUMIER par acomptes pour maçonnerie Atelier communal**

Suite à la délibération n° 67 validant le devis de l'entreprise D. POUMIER pour 18 890 € HT, à la demande de M. POUMIER, le Maire propose de lui régler les travaux par des acomptes de 30 % suivant le montant du devis retenu. Le premier acompte de 30 % est d'un montant de 5 667 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler à M. POUMIER un premier acompte de 5 667 € HT et de régler par la suite un autre acompte si demandé avant le solde.**

► **Délibération n° 107 : Dossier DETR 2024, devis voirie communale, plan de financement et calendrier de réalisation**

M. le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP d'un montant de 23 413.75 € HT et propose de déposer un dossier de subvention DETR sur cette base. Le devis de l'entreprise LASCAUX n'est pas parvenu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**-ACCEPTE le devis de l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP pour 23 413.75 € HT,**

**-CHARGE Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de DETR suivant le plan de financement suivant :**

FINANCEMENT	%	HT
<b>DETR</b>	45	10 536.19
<b>Conseil Départemental</b>		
<b>Si DETR accordée</b>	35	8 194.81
<b>Si DETR non accordée</b>	50	11 706.88
<b>Commune d'ESPARTIGNAC</b>		
<b>Si DETR accordée</b>	20	4 682.75
<b>Si DETR non accordée</b>	50	11 706.88
<b>TOTAL</b>	100	23 413.75

**Le calendrier de réalisation serait le suivant :de Mai à Juillet 2024**

► **Délibération n°108 : Forfait charges de personnel sur BP Eau et Assainissement**

Compte tenu que le fontainier passe plus de temps sur le service eau et assainissement il est proposé au conseil municipal de passer sur le budget eau et assainissement, à compter de 2024, une partie plus importante de son salaire et des charges patronales soit les sommes forfaitaires annuelles suivantes :

- Sur l'eau 13 000 € au lieu de 11 800 € jusqu'en 2023 .
- Sur l'assainissement 2 000 € au lieu de 1 500 € jusqu'en 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge le Maire d'émettre chaque début d'année, après le vote des budgets primitifs, un titre sur le budget commune et un mandat sur le budget eau et assainissement.**

► **Délibération n° 109 : Devis achat détecteur de métaux**

M. le Maire présente le devis de la société PLASTI + pour le remplacement du détecteur de métaux qui est d'un montant de 240 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, valide le devis de la société PLASTI + pour 240 € HT. Le montant sera inscrit au BP Eau 2024**

► **Délibération n° 110 : Achat d'un composteur au SIRTOM**

M. le Maire propose d'acquérir un composteur de 1 m<sup>3</sup> au SIRTOM au prix de 100 € afin de le placer sur la plateforme du tri sélectif communal destiné aux habitants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, autorise le Maire à commander ce composteur au SIRTOM. Il sera réglé au budget communal 2024 en fonctionnement.**

**Informations et questions diverses**

- Appel en fin de journée d'un habitant de la commune pour informer qu'il était mécontent car il avait abîmé ses pneus sur la route entre Saint- Jal et Espartignac.
- M. DEMICHEL informe qu'il a reçu un mail de SOLIHA qui propose d'intervenir lors d'un prochain Conseil municipal afin de présenter à nouveau l'OPAH.
- M. le Maire informe que M. FAUGERAS souhaiterait faire un parcours « santé » M . le Maire lui a demandé de se rapprocher de la COM COM afin de voir si le projet était faisable.
- M. TRASSOUDAINE informe que le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise lui a demandé s'il avait des idées d'activités qu'il pourrait de nouveau proposer sur la commune.
- M. DEMICHEL informe l'assemblée que le comice agricole aura lieu le 3 Août 2024 sur la commune.
- M. Le Maire demande à l'assemblée son avis sur le renouvellement de la cotisation 2024 « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR ». Après en avoir discuté l'assemblée ne souhaite pas renouveler la cotisation cette année.

Le Conseil Municipal est levé à 21 h 55

Le Maire,

Jean-Michel FAUGERAS

Le secrétaire de séance

Lucien DEMICHEL